



Assignation a comparaitre pour maltraitance!

Par **BOOBAA59**, le **06/03/2009** à **21:09**

Bonjour,

Nous somme vendredi, et j'ai reçu une assignation a comparaitre mardi.

Mon ex femme est à l'origine de cette assignation.

Motif : Ma fille refuse de me voir car il apparaiterait (je cite) que ma fille est en désentente avec les 2 enfants de ma compagne, qu'elle se sent isolée et maltraité par ses 2 enfants. Malgré sa souffrance, moi, le pere laisse faire et la néglige.

Voila en gros, ce qui en ressort.

Je tiens a préciser que ma fille vient d'avoir 7 ans, et que mes beaux enfants à qui l'ont s'en prend sont agés de 3 ans et demi et 5 ans!!

Rendez vous compte de l'absurdité de la situation??

Comment va se dérouler cette assignation?

Mardi n'est ce pas un peu tot?

Merci..

Par **Paula**, le **07/03/2009** à **09:35**

Bonjour,

Je suppose que c'est une assignation devant le JAF.

Je vous conseille d'aller à l'audience pour demander un renvoi ou d'aller voir un Avocat lundi 10 mars, en urgence, pour qu'il s'occupe du dossier.

En effet, ça paraît un peu illogique.

Cordialement